

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN

arrêté au 31/12/2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	935 452	924 629
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		146 160	175 745
b - Obligations et Valeurs assimilées		789 292	748 884
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		233 739	231 527
a - Placements monétaires	4-3	203 445	200 035
b - Disponibilités	4-9	30 294	31 492
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	380	1 015
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 169 571	1 157 171
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 055	3 620
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	20 253	16 910
TOTAL PASSIF		23 308	20 529
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	1 100 047	1 104 759
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	46 215	31 883
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 209	31 867
ACTIF NET		1 146 263	1 136 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 169 571	1 157 171

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

		<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>Notes</i>	01/01/2021	01/01/2021
		31/12/2021	31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	62 677	56 896
a - Dividendes		6 932	11 135
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		55 745	45 760
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	13 555	5 684
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		76 231	62 580
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-7 958	-7 945
REVENU NET DES PLACEMENTS		68 274	54 635
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 22 070	- 22 779
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 203	31 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5	10
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		46 209	31 867
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-5	-10
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6 428	-31 352
* +/- values réalisées sur cession des titres		-9 199	14 089
* Frais de négociation de titres		-2 265	-2 561
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		41 167	12 032

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> 01/01/2022 31/12/2022	<i>Période du</i> 01/01/2021 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	46 203	31 856
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	6 428	- 31 352
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 9 199	14 089
d - Frais de négociation de titres	- 2 265	- 2 561
	- 31 876	- 33 147
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	330	1 814
* Capital	325	1 821
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1	- 18
* Régularisations des sommes distrib.	5	10
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 621	- 19 302
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 136 641	1 155 943
b - En fin de l'exercice	1 146 263	1 136 641
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	20 381	20 348
b - En fin de l'exercice	20 387	20 381
VALEUR LIQUIDATIVE	56,225	55,770
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE	3,62%	1,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 935 452 DT contre 924 629 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'acquisition	905 124	907 040
- Actions et droits rattachés	95 589	128 397
- Titres OPCVM	53 424	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	756 111	722 014
Plus ou moins values potentielles	-2 761	-9 189
- Actions et droits rattachés	-4 667	-10 408
- Titres OPCVM	1 814	1 127
- Obligations et valeurs assimilées	92	92
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	33 089	26 778
Total	935 452	924 629

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022, sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>d'acquisition</u>	<u>courus nets</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	907 040	26 778	(9 189)	924 629	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	262 086			262 086	
Obligations	59 880			59 880	
Emprunt national	243 566			243 566	
Bons du trésor assimilables	0			0	
OPCVM	266 413			266 413	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
cession Actions et droits rattachés	(294 894)			(294 894)	(9 530)
Annuités obligations et cessions d'obligations	(181 885)			(181 885)	
Bons du trésor assimilables	0			0	0
Emprunt national	(87 464)			(87 464)	2 283
OPCVM	(269 617)			(269 617)	(1 951)
* Variations des plus ou moins values latentes			6 428	6 428	
Titres OPCVM					
* Variations des intérêts courus		6 311		6 311	
Soldes au 31 décembre 2022	905 125	33 089	(2 761)	935 453	(9 199)

4- 2Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 62 677 DT pour la période allant du 01/01/2022, au 31/12/2022, contre un montant de 56 896 DT du 01/01/2021, au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Revenus des actions	1 103	8 998
- Revenus des Titres OPCVM	5 829	2 137
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	55 745	45 760
Total	62 677	56 896

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 203 445 DT au 31/12/2022 contre 200 035 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Compte à terme STB		
Placement au 02/01/2021(Taux 8,83%) 91 jours	203 445	-
Placement au 31/03/2022(Taux 8,05%) 91 jours	-	200 035
Total	203 445	200 035

4-4Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 13 555 DT pour la période allant du 01/01/2022, au 31/12/2022, contre 5 684 DT du 01/01/2021, au 31/12/2021, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Intérêts/ Placements à terme	13 555	5 684
Total	13 555	5 684

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2022	
- Montant	1 104 759
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	325
- Nombre de titres	6
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 428
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 9 199
- Frais de négociation de titres	- 2 265
Capital au 31/12/2022	
- Montant	1 100 047
- Nombre de titres	20 387
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice en cours	46 209	31 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	16
Total	46 215	31 883

4-7Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 3 055 DT contre 3 620 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Gestionnaire	18	573
- Dépositaire	3 037	3 047
Total	3 055	3 620

4-8Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022, au 31/12/2022, 7 958 DT contre 7 945 DT du 01/01/2021, au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Rémunération du gestionnaire	6 778	6 765
- Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	7 958	7 945

4-9Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 30 294 DT contre 31 492 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Avoirs en banque	30 294	31 492
Total	30 294	31 492

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 380 DT contre 1 015 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	0	0
Retenue à la source sur Obligations	32	667
Total	380	1 015

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 20 253 DT contre 16 910 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
TCL	2	- 37
Jetons de présence	9 517	9 500
Publicité et publications	4 452	4 200
honoraires(CAC)	0	0
Rémunération DG	-	-
Autres crédeurs (CMF)	98	97
Etat retenue à la source	159	56
PUBLICATIONS DIVERSES	6 026	3 094
Total	20 253	16 910

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022, au 31/12/2022, à 22 070 DT contre 22 779 DT du 01/01/2021, au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires (CAC)	5 021	7 134
- Redevance CMF	1139	1 137
- TCL	290	414
- Jeton de présence	9517	8 309
- Publicité & publication	6016	5 772
- Rémunération DG	-	-
- Autres charges	87	13
Total	22 070	22 779

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5- 4 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	3,739	3,071	3,238	3,558	3,265
Charges de gestion des placements	- 0,390	- 0,390	-0,395	-0,399	-0,63
Revenus net des placements	3,349	2,681	2,843	3,159	2,635
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 1,083	- 1,118	-1,214	-0,871	-0,016
Résultat d'exploitation (1)	2,266	1,563	1,629	2,288	2,618
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	2,267	1,564	1,629	2,288	2,618
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,315	- 1,538	1,663	-0,533	0,534
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 0,451	0,691	-1,231	-0,114	1,387
Frais de négociation	- 0,111	- 0,126	-0,026	-	-0,01
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	- 0,247	- 0,973	0,406	-0,647	1,911
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,019	0,590	2,035	1,641	4,529
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,247	- 0,973	0,406	-0,647	1,911
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	- 0,247	- 0,973	0,406	-0,647	1,911
Distribution de dividendes	1,564	1,629	2,288	2,618	2,243
Valeur liquidative	56,225	55,770	56,809	57,061	58,038
Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 141 452	1 146 292	1 158 514	1 170 639	1 156 977
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,70%	-0,69%	-0,69%	0,69%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	-1,93%	-1,99%	-2,13%	1,51%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,05%	2,78%	2,86%	3,98%	4,60%

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 30 Juin 1994

PORTEFEUILLE AU 31/12/2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nom bre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	%Actif	% Actif Net
Actions			95 588,737	90 921,680	7,77%	7,93%
TN0007510019	LAND'OR	3 000	21 355,000	18 033,000	1,54%	1,57%
TN0007610017	SAH	2 800	26 037,057	25 432,400	2,17%	2,22%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 652	24 226,680	23 336,280	2,00%	2,04%
TN0006660013	SOTRAPIL	1 000	12 225,000	12 410,000	1,06%	1,08%
TN0002600955	STB	2 000	7 645,000	7 628,000	0,65%	0,67%
TN0007270010	TPR	1 000	4 100,000	4 082,000	0,35%	0,36%
Titres emis ou garantit par l'Etat			518 176,100	539 779,751	46,15%	47,09%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	155 294,466	13,28%	13,55%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	124 283,704	10,63%	10,84%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	200 000,000	211 488,438	18,08%	18,45%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	18 556,819	1,59%	1,62%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	49	4 704,000	4 786,623	0,41%	0,42%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	60	5 700,000	5 758,759	0,49%	0,50%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	100	9 400,000	9 496,093	0,81%	0,83%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 114,849	0,86%	0,88%
Obligations			237 935,000	249 512,247	21,33%	21,77%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	500	6 645,000	6 746,164	0,58%	0,59%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	500	30 000,000	31 589,129	2,70%	2,76%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	48 000,000	51 034,126	4,36%	4,45%
TN0001900950	BH SUB 2016-1 B	1 000	20 000,000	20 785,754	1,78%	1,81%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1 000	13 290,000	13 711,551	1,17%	1,20%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	42 000,000	43 118,926	3,69%	3,76%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 873,315	2,73%	2,78%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	48 000,000	50 653,282	4,33%	4,42%
TITRES OPCVM			53 424,355	55 238,500	4,72%	4,82%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	500	53 424,355	55 238,500	4,72%	4,82%
Total Général			905 124,192	935 452,178	79,98%	81,61%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la société « **SICAV AVENIR** » arrêtés au 31 Décembre 2022 comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV AVENIR** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **SICAV Avenir** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société

à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

I. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Par ailleurs et En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières. A ce titre, la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 27 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2022, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB FINANCE ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A ce titre, les honoraires comptabilisés au titre de l'année 2022, s'élèvent à 6 778 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 27 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI